



Yaoundé, le **21 SEPT 2018**

N° - 0051 ELECAM/DGE

COMMUNIQUE – RADIO – PRESSE

(LARGE DIFFUSION)

Dans le cadre de l'organisation matérielle de l'élection du Président de la République du 07 octobre 2018, le Directeur Général des Elections tient à apporter à l'opinion publique nationale en général, aux acteurs du processus électoral en particulier, ainsi qu'aux observateurs électoraux, les précisions et clarifications ci-après :

1. Tous les citoyens Camerounais régulièrement inscrits dans le fichier électoral ont été affectés dans un bureau de vote, conformément aux dispositions du code électoral. La liste de tous les bureaux de vote qui seront ouverts aux électeurs dans chaque commune le 07 octobre prochain sera publiée au moins huit **(08) jours avant**. L'organisation desdits bureaux de vote est la même sur l'ensemble du territoire national qui du reste, constitue l'unique circonscription électorale.
2. Pour des raisons pratiques et d'efficacité dans le processus de vote des électeurs, l'expression « **Centre de Vote** » renvoie à un regroupement de plusieurs bureaux de vote concentrés dans le même site ; avec une dénomination précise ; et ne saurait remplacer le bureau de vote tel que consacré par la loi électorale ; et qui reste le seul lieu où l'électeur accomplit son vote.
3. Par ailleurs, la délocalisation des bureaux de vote quant à elle, répond aux exigences de la sécurisation des électeurs, des membres des différentes commissions mixtes électorales (Commissions Locales de Vote et Commissions Départementales de Supervision) et du matériel électoral , notamment dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, compte tenu de la situation qui y prévaut ; chaque